

RAPPORT N° 155

AU CONSEIL COMMUNAL

Concept d'évolution des rives

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Victor Allamand du 2 mai 2012 intitulée « Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive »

Déléguée municipale : Mme Fabienne Freymond Cantone

Nyon, le 17 février 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le 2 mai 2012, M. le Conseiller communal Victor Allamand déposait un postulat intitulé « Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive ». Le 25 juin 2012, la commission chargée d'étudier ce postulat décidait de le renvoyer à la Municipalité, pour étude et rapport.

La Municipalité vous présente une proposition de préavis comprenant :

1. un cadrage du contexte ;
2. une analyse de la spécificité du site ;
3. une méthode adaptée ;
4. des conditions de mise en œuvre : structure, calendrier, suivi.

2. Description du projet

Les rivages ont toujours été des lieux privilégiés de l'habitation humaine. Les rives nyonnaises du lac Léman sont particulièrement favorisées. Exposées plein sud, ouvertes sur le lac, les Alpes et le Mont-Blanc, elles offrent tous les agréments des bords de mer les plus réputés : un débarcadère, un port, une plage, un quai-promenade, un quartier historique, un village de pêcheurs, des terrasses, des restaurants, des hôtels, des animations, un musée, une salle de spectacle, des concerts en plein air, une place des fêtes, etc. La vie y est plus douce, plus détendue que sur les hauteurs de la ville, plus formelle, affairée et institutionnelle.

2.1. Contexte : pluralité de projets et absence de vision fédératrice

Dans son postulat du 2 mai 2012, M. le Conseiller communal Victor Allamand regrettait que le quartier de Rive ne soit pas mieux valorisé et il proposait diverses mesures pour lancer un processus d'amélioration. Le 25 juin 2012, la commission chargée d'étudier le renvoi de ce postulat à la Municipalité partageait son point de vue, en préconisant d'étendre la démarche à l'ensemble des rives du lac sur territoire communal et en recommandant d'élaborer un Plan directeur des rives en le traitant comme un dossier prioritaire.

Plusieurs mesures allant dans le sens souhaité par le postulant et par des planifications antérieures avaient été réalisées, notamment la politique suivie par la Municipalité qui a permis, au fil des années, de multiplier les servitudes de passage sur toute la longueur des rives : donation foncière de l'UEFA, achat de la pisciculture à l'Etat de Vaud, rénovation du bâtiment de la plage des Trois-Jetées, réaménagement de la place de l'Usine à Gaz et de la place de Savoie, développement des espaces verts, etc.

En revanche, l'élaboration d'un plan directeur des rives du lac ne fait pas partie des dossiers prioritaires du Programme de législature. Outre le fait que d'autres dossiers sont plus urgents et que les ressources du Service de l'urbanisme de la Ville sont limitées, deux raisons peuvent être invoquées. D'une part, l'absence d'un tel plan n'empêche pas les multiples activités du bord de l'eau de continuer d'exister, même si elles pourraient sans aucun doute être mieux valorisées. D'autre part, les nombreux projets potentiels envisageables le long des rives sont encore grevés d'un certain nombre d'incertitudes et il n'existe pas de consensus sur une vision d'ensemble capable de les fédérer et de les dynamiser.

En 2006, la démarche participative nommée CompaNyon avait permis d'élaborer une fiche de mesure concrète du souhait des habitants de valoriser les bords du Lac, préconisant sept orientations qui sont reprises dans la présente note.

2.2. Une situation qui n'est pas nouvelle : un site très spécifique

À vrai dire, il y a longtemps que les Rives de Nyon présentent une singulière résistance aux planifications d'ensemble. En 1972, un concours d'idées international avait imaginé pour elles des avenir grandioses : il n'a été suivi d'aucun effet. En 2000, le Plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman privilégiait la protection de l'environnement et les accès piétons : même si des éléments significatifs ont été réalisés, il est toujours en cours de concrétisation. En 2003, un Plan directeur communal des Rives a été présenté à l'examen préalable cantonal : ce fut un échec. Dorénavant, la commission des rives du lac ne s'intéresse plus à aboutir ce genre de démarche.

Il faut tirer la leçon de ces expériences. Les Rives de Nyon ne sont pas un territoire comme un autre. Leur attractivité naît d'un dialogue immédiat entre le site et la culture : il y a, d'une part, le fait géographique de la rencontre de la terre et de l'eau, ce paysage grandiose du lac, du ciel et du Mont-Blanc, qui dépasse le temps des affaires humaines ; et il y a, d'autre part, une série de « petits mondes » fortement caractérisés (la pêche, la plage, la fête, la terrasse, la promenade, etc.), établis au bord de l'eau de manière plus ou moins durable ou temporaire, simples ou sophistiqués, concertés ou improvisés, et où il est agréable de faire escale.

Le caractère spécifique des Rives de Nyon en découle. A la différence de la ville de Nyon, cultivée et sophistiquée, le charme des Rives naît du contraste entre le fait brut du site, qu'on aurait tort de trop « aménager », et la familiarité des activités sociales qui s'y sont installées : c'est un « lieu trouvé », à la fois donné par la géographie et habité.

2.3. Une méthode adaptée : la programmation ouverte

On n'intervient pas sur un rivage comme on planifie une ville : la spécificité des Rives appelle une méthode adaptée.

- Le site ne doit pas être trop aménagé : les interventions doivent être minimales, autant pour préserver le charme des lieux que pour respecter l'environnement (c'est par exemple sur la base de ce principe qu'a été réalisé le chemin piéton en caillebotis sur le lac ou que les services cantonaux ont refusé un projet de remblayage du lac en bas du quai).

- Ses affectations ne doivent pas faire l'objet d'une programmation fermée, qui déterminerait une fois pour toutes la liste des projets à concrétiser en 10 à 15 ans, mais d'une programmation ouverte, qui lance la première étape d'un processus d'améliorations progressives, sans tout fixer au départ, mais en réservant toute la souplesse nécessaire pour saisir des opportunités au fil du temps, faire mûrir les projets et prendre en compte la diversité souvent imprévisible des demandes sociales.

2.4. Structure, calendrier, suivi

Pour alimenter le processus d'évolution des Rives de Nyon, de nombreuses opportunités sont disponibles : nous proposons de mettre en place une programmation ouverte, fondée sur un calendrier et un groupe de suivi.

De nombreuses opportunités

Le long des rives, de nombreuses opportunités d'améliorations sont souhaitées par divers acteurs et se trouvent à divers stades de maturation.

Notamment (du nord au sud, voir carte annexée) :

- renaturation de l'embouchure de l'Asse ;
- requalification de la RC1, mesure prévue par le Concept de mobilité urbaine 2010 et inscrite au Projet d'agglomération franco-valdo-genevois 2007, cofinancement fédéral accordé, conditionné par un engagement des travaux en 2018 (trottoirs assurant une continuité des trajets piétons, sécurisation des traversées, pistes cyclables, etc.) ;

- Rive-Est - Grande Jetée : valorisation des vues uniques sur la vieille ville d'un côté, sur la baie de Promenthoux de l'autre ; réaménagement de la place des Fêtes, place du Molard et de l'ancienne STEP, en lien avec l'extension de l'Usine à Gaz ; évolution du parking existant ; rénovation de bâtiments de valeur patrimoniale ; plage publique urbaine et solarium (exposition plein sud) ;
- débarcadère à valoriser (d'ores et déjà, le deuxième le plus important côté Suisse par les passagers, clé d'une attractivité touristique à renforcer) : extension du débarcadère pour l'accostage de trois bateaux, voire création d'un lieu de mouillage pour maintenir un bateau à quai à Nyon la nuit ;
- Musée du Léman : extension et étude d'une possibilité de liaison d'espaces publics avec le lac ;
- port de plaisance : modernisation pour optimiser la capacité et améliorer les équipements sans agrandissement en termes de surface ;
- Plage des Trois-Jetées : extension et réaménagement ;
- la commune de Nyon et le canton de Vaud sont détenteurs de servitudes de passage public le long de la rive de 2760 m sur les 3 km existants. 1300 m ne sont pas aménagés, principalement de la plage des Trois-Jetées, aux limites de Crans, ceci du fait que deux sections d'environ 50 m manquent pour réaliser un sentier continu ;
- renaturation de l'embouchure du Boiron ;
- chemin piéton riverain continu, depuis la plage des Trois-Jetées jusqu'à la piscine de Colovray, en utilisant les possibilités d'aides financières cantonales prévues par le Plan directeur des rives du lac Léman ;
- UEFA (donation) : liaison avec le lac, port de l'UEFA, potentiel d'aménagements public ;
- Plan directeur localisé (PDL) de Colovray, avec place de sports à cheval sur la route cantonale RC1, piscine et pôle d'échange multimodal (P+R, B+R) ;
- réaménagement de la piscine de Colovray, avec potentiels de développement pour l'école de voile et d'aviron.

Méthodologie : Deux ateliers créatifs pour une stratégie d'évolution des Rives

Les Rives de Nyon n'appellent pas un « grand projet », mais un processus de valorisation continu :

2014 : poursuite des planifications et projets engagés, notamment, le concept d'espace public, définissant les lignes directrices à l'échelle communale, la planification du secteur de Colovray, le concours pour l'agrandissement du Musée du Léman, la requalification de la RC1 (mesure du projet d'agglomération, piloté par la Région), etc.

2015 : lancement d'ateliers créatifs pour définir un concept général d'évolution des Rives

En 2015, plusieurs dossiers seront suffisamment avancés (notamment le concept d'espace public) pour que l'on puisse organiser utilement deux ateliers de coordination, réunissant en premier lieu les administrations communales concernées¹ et, par la suite, les acteurs des Rives (notamment, commission cantonale des Rives, communes voisines, associations, etc.). Ces ateliers créatifs, à la manière de ceux organisés pour le concept « Cœur de Ville » et le concept d'espace public, seront placés sous la responsabilité du Service de l'urbanisme, qui s'appuiera sur le soutien de mandataires et experts externes.

La synthèse prendra la forme d'un plan évolutif, à mettre à jour au fur et à mesure de l'avancée des projets et des réalisations.

2016 : lancement d'une démarche adaptable

Dans le respect du Plan directeur cantonal des Rives, il sera nécessaire en 2016 de développer une planification dans la zone de Rive-Est, ceci afin d'affecter le secteur de manière flexible et intégrée aux projets à venir.

De manière pragmatique, la suite du processus est laissée ouverte, adaptable en fonction des circonstances. Les divers projets engagés ou envisagés poursuivront leurs processus de maturation en parallèle. La démarche sera adaptable : une coordination portera sur les interdépendances entre projets, de façon à ne pas fermer des possibilités d'avenir, le plan

¹ Office de la Mobilité, Service d'architecture et bâtiment, Service espaces verts, Service travaux et environnement, Office de développement durable, Service culture service de l'urbanisme et service des sports.

évolutif sera mis à jour périodiquement et le calendrier évoluera en fonction des degrés d'avancement et des probabilités de concrétisation.

Un suivi permanent

Pour assurer la cohérence de cette démarche de programmation ouverte au fil du temps, un suivi permanent sera nécessaire.

A partir de 2015, une proposition de pilotage ad hoc sera réalisée, pour ainsi permettre de suivre dans le temps à l'échelon politique et technique le processus de projet, en coordination notamment avec les groupes d'utilisateurs, les services en charge de l'aménagement du territoire, la Commission d'urbanisme et la Commission cantonale des Rives du Lac Léman.

A la manière du concept « Cœur de Ville » la conception d'évolution des Rives, une fois validé par la Municipalité, sera présentée pour information au Conseil communal.

3. Incidences financières

Un montant de CHF 103'000.- est disponible sur le compte N° 420-5090-151-9148, dédié à l'étude d'un plan directeur (extrait du PV du Conseil communal ci-joint). Ce montant est nécessaire et suffisant pour réaliser les ateliers créatifs et rédiger le concept d'évolution des Rives accompagné de son plan évolutif en 2015.

Le projet de décret portant sur la demande de « crédit cadre permettant de financer la troisième phase de subventions cantonales en faveur des chemins riverains et de l'amélioration du bilan écologique des rives pour la mise en œuvre du Plan directeur des rives du lac Léman » sera voté prochainement par le Grand Conseil. Ceci permettra de subventionner à hauteur de 50% les études de planification, tel que le futur PPA Rive-Est. De la même manière, ce crédit cantonal permet également le subventionnement à 50% de la réalisation de cheminements piétons le long des rives, ainsi que les projets de renaturation en cours.

Par la suite, des crédits d'étude et de réalisation seront sollicités auprès du Conseil communal au fur et à mesure de la maturation des projets. Certaines opérations pourraient faire appel à des partenariats publics/privés, à étudier au gré des opportunités.

4.Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

L'attractivité des Rives est un enjeu économique majeur, pour le commerce comme pour le tourisme. La programmation ouverte des projets permettra de gérer en souplesse les besoins en investissements publics au fil du temps, en complément des partenariats qu'il sera possible de nouer avec des opérateurs privés.

4.2. Dimension sociale

Les Rives sont, par excellence, des lieux d'escale et de rencontre. Leur capacité à accueillir dans de bonnes conditions une grande diversité d'usagers (de tous âges, personnes à mobilité réduite) et de pratiques (déambulation, rencontre, animation, manifestation, délasserment) doit être l'une de leurs qualités. La dimension sociale liée à l'espace public est donc un élément clé du présent préavis. Son amélioration ne peut que favoriser les interactions entre les usagers et encourager le lien social.

4.3. Dimension environnementale

La dimension environnementale est intégrée à deux niveaux : d'une part, dans la coordination générale de l'évolution des Rives, qui vise à préserver et renforcer les atouts de ce site d'importance régionale, d'autre part, dans chacun des projets envisagés, pour garantir un bon équilibre entre usages humains et impact sur l'environnement.

5. Conclusion

La Municipalité invite le Conseil communal à accepter la présente proposition et à soutenir sa mise en œuvre.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 155 concernant le concept d'évolution des rives - Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Victor Allamand du 2 mai 2012 intitulée « Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive » ;

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Victor Allamand du 25 juin 2012 intitulé « Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive » ;
2. d'adopter la proposition méthodologique et son calendrier visant à réaliser un «Concept d'évolution des Rives».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 février 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-Président :

Claude Uldry



Le Secrétaire :

P.- François Umiglia

Annexes

- Postulat du 2 mai 2012 de M. le Conseiller communal Victor Allamand et consorts, intitulé « Motion du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive »
- Rapport du 25 juin 2012 de la commission chargée d'étudier le renvoi à la Municipalité du postulat de M. Victor Allamand intitulée « Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive »
- Carte des opportunités sur les Rives de Nyon, 2013

1^{ère} séance de la commission

Municipale déléguée	Mme Fabienne Freymond Cantone
Date	Mardi 18 mars 2014 à 19h00
Lieu	Salle des Maquettes, Place du Château 3

Motion du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive

Introduction: que ce soit à destination du port, de la plage, d'une terrasse, pour embarquer sur la CGN ou pour une marche, on descend à Rive pour voir le lac.

Selon le Guide du Routard, Rive est le quartier où l'on refait le monde autour d'un bar. Les magasins y sont ouverts même le dimanche, car la zone est touristique. La distraction est grande entre toutes ces ruelles et sur les quais grâce à des manifestations sportives, marchés aux puces, brocantes et autres foires et bien sûr la guinguette de la Confrérie des Pirates, la Pinte de Rive, les théâtres du Funambule et de l'Usine à Gaz.

La vie à Rive a toujours été trépidante à l'inverse du haut de la ville. Les maisons ont été rénovées. De quartier modeste et artisanal il est devenu branché et de plus en plus coûteux pour s'y loger. Des boutiques d'habits, de décoration et quelques antiquaires occupent les arcades.

Définition: le quartier de Rive s'étend le long du lac dans un périmètre englobant sous les murs, le port, le parc du Bourg-de-Rive, le Musée du Léman, le parc de la Dûche, sous de l'Amphithéâtre et sous Mafroi jusqu'à la rivière de l'Asse. Rive tel qu'il est décrit représente ~12 des 686 hectares que mesurent notre commune.

Hormis les activités relevant inévitablement du lac, s'ajouteront depuis nos précédents Conseils l'agrandissement du Musée du Léman, le troisième théâtre du quartier. Existe inévitablement les hôtels, les restaurants, les brocantes, quantités d'autres manifestations et les parkings. Il s'agit maintenant de se donner les moyens nécessaires pour préserver la qualité de vie qui est attribuée à Rive par les prospectus ou les sites web.

Rive quartier unique et précieux: Nyon, bientôt 20'000 habitants, dispose d'un territoire de 686 hectares. Pour comparaison, nos voisins de Prangins sont environ 4'000 habitants sur 600 hectares. Le pourtour de la Ville mesure 15 km. Le rivage est long de 3 km dont moins du tiers est propriété de la Commune.

Surface de Rive : ~12 hectares, soit ~1,75 % de la surface totale de la Ville.

Les biens-fonds propriétés de la Ville de la route à l'eau, sans domaine public, totalisent 3 hectares, à peine plus que Perdttemps-Usteri. Ou encore <0,5 % de la surface totale de la Ville.

Si un transformateur électrique peut-être déclaré *carte de visite* de la Ville de Nyon, **qu'en est-il de la place des fêtes ?**

Dans sa configuration actuelle, elle mesure moins de 900 m² soit <0,008 % de Rive. Elle est occupée quasiment à l'année par un chapiteau fort laid et un manège massif. Occasionnellement sont présents d'autres forains, la patinoire qui va encore s'agrandir, la fête du 1er août, les cirques, les marchés, les brocantes, les promotions enfantines et plein d'autres activités qui ne méritent pas mention si ce n'est d'amortir le chapiteau.

Faute d'espace, les promotions enfantines se sont même déroulées partiellement sur un parking et la route, c'était néanmoins original.

Toute proportion gardée, Rive est probablement le quartier de la Ville où stationne le plus de véhicules. Pourtant il y manque presque constamment des places.

A cette lecture il apparaît clairement qu'il faudra faire des choix pour le quartier de Rive.

Proposition d'actions à Rive: en priorité, acquérir de nouveaux biens-fonds. On peut imaginer possible que deux ou trois gardes-faune et forestiers actifs jusqu'à la Givrine aient leurs bureaux et véhicules ailleurs qu'à Rive. L'Etat est propriétaire de grandes parcelles, entre autre à Prangins, il pourrait y implanter une structure de remplacement à l'ex-pisciculture qui n'a plus de raison d'être à Rive. Elle est devenue un anachronisme urbanistique.

Le cas échéant il sera toujours possible de louer au canton les bureaux prévus au-dessus du futur théâtre de l'Usine à Gaz.

L'acquisition de la pisciculture est primordiale pour agrandir notre rivage et remodeler Rive-Est. Elle préfigure de l'achat du bien-fonds «de l'arrière» qui agrandira notre littoral jusqu'à notre frontière naturelle: la rivière de l'Asse. Vu l'imbrication des propriétés privées et communales à cet endroit, gageons que si nous n'agissons pas très énergiquement, nous pourrions répéter le navrant scénario de Colovray où nous étions pourtant si certain d'acquérir le terrain.

Comme à la place Perdtemps, les siècles suivants verront peut-être des acquisitions de terrains petit à petit en direction de la rivière du Boiron pour parfaire l'idée du Boiron à l'Asse.

Prioriser à Rive les activités en rapport direct avec le lac ou qui ne peuvent s'effectuer ailleurs, ainsi le tourisme.

Agrandir la place des fêtes en la rendant digne de notre Ville sans hangar de bois ni cabanon, encore moins des conteneurs qui masquent la vue sur la superbe baie de Promenthoux.

Il y a eu un frémissement bienvenu avec la remise en ordre du bien-fonds 378 propriété de la Ville. Mais finalement, un conteneur bleu a remplacé le beige des dernières décennies. Cette action isolée et conduite sans concertation avec les usagés qui semblent déranger dans notre bonne ville.

La monoculture des 16 restaurants et la douzaine de terrasses de Rive peut paraître inévitable. Elle est néanmoins excessive, à certains endroits elle déborde rendant le passage difficile.

Nous aurions volontiers ajouté :

Le port obsolète, datant d'une ville de 5000 habitants, époque où il y avait 20 fois moins de bateaux amarrés que sur la liste d'attente du Service des travaux.

Les besoins de la CGN pour un débarcadère permettant l'accostage de 2 bateaux.

Mais pour cela, il faudrait avoir une planification des rives à jour. Il n'est plus concevable de tout bloquer encore plusieurs décennies à cause de cette incurie urbanistique.

Le futur théâtre de la Vy-Creuse entraînera la disparition du seul local de Rive destiné à l'entretien des bateaux immatriculés dans le port de Nyon. Local qui avait lui même remplacé un hangar à bateaux de >400 m² de plancher. Cette évolution interpelle également.

Il nous est arrivé d'entendre : ... *l'époque où on attendait que tous les voyants soient au vert pour agir est révolue. On doit avancer, par petit bout, chaque fois qu'il est possible.*

Voilà l'occasion de pratiquer cette clairvoyante vision, ceci sans attendre les futurs plans des rives ni le futur parking souterrain de Rive Est qui lui est subordonné.

Conclusions

Mesures urgentes :

- Effectuer une démarche efficace auprès de l'Etat de Vaud en vue d'acquérir l'ex-pisciculture et son terrain.
- Acheter le bien-fonds «de l'arrière» ou prévoir la manière qui le rendra possible plus tard.

Mesures partielles et provisoires :

- Sans attendre une étude sur Rive-Est et son parking souterrain, élargir la place des fêtes de 50 % au minimum. Remodeler à moindre frais le parking de Rive-Est en conséquence.
- Soutenir l'Aviron dans son projet de déménagement pour récupérer l'immeuble.
- Trouver un emplacement convenable pour le manège et ses caravanes.

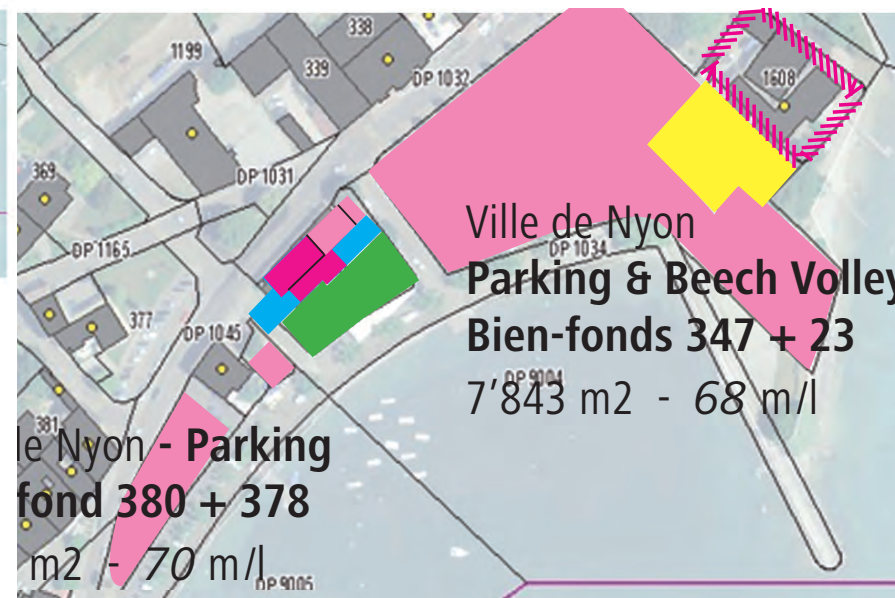
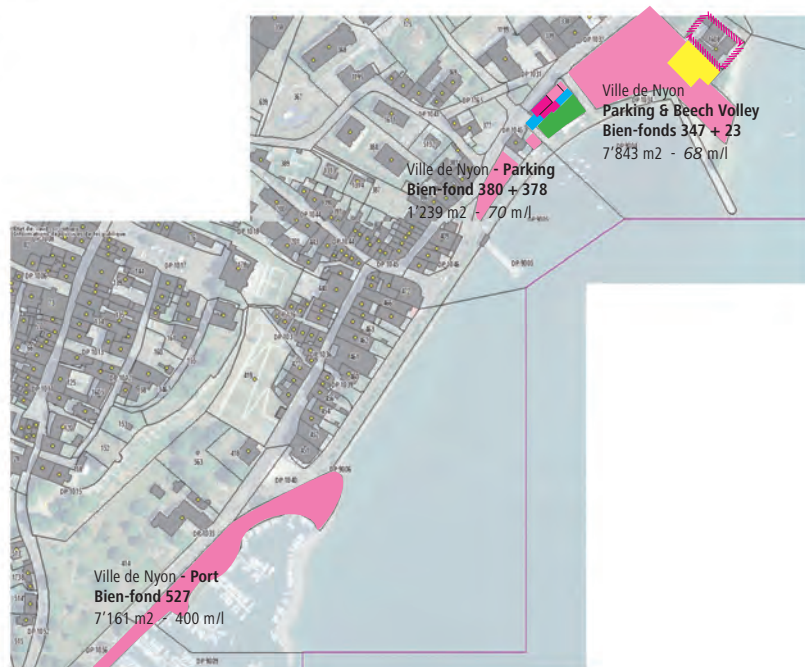
Autre mesure : acquérir chaque fois qu'il est possible de nouveaux biens-fonds au bord du lac.

Vu ce qui précède, je vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de renvoyer pour étude, cette motion à une commission de notre Conseil.

Nyon, le 2 mai 2012

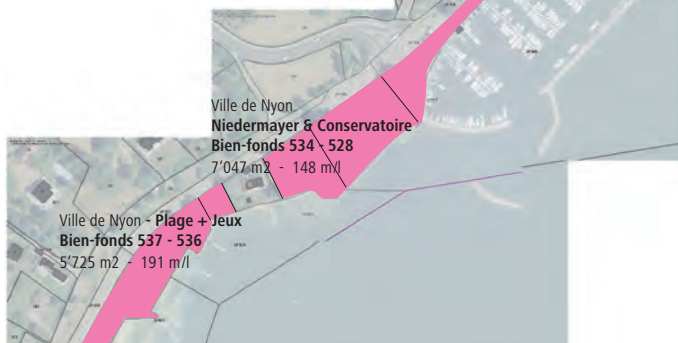
(signé) Victor Allamand & consorts

Rivages nyonnais



Ville de Nyon vs Rive Rapport des surfaces

Surface de la Ville: 686 hectares
 Surface de Rive: 12 hectares
 = 1.75 %



Territoire nyonnais

Surface: 686 hectares
 Pourtour: 15 km
 Rivage total: 3 km
 Rivage propriété de la Ville: < 1 km
 Bien-fonds propriété de la Ville,
 de Colovray à Rive Est et de
 la route cantonale à l'eau:
 30'130 m² sans DP
 850 m/l de rivages (au bord de l'eau)

Légendes

Bien-fonds de la Ville de Nyon au bord de l'eau:
en rouge tous les bien-fonds
en vert foncé place des fêtes moins de 900 m²
en rouge foncé avec aires bleues loué à l'Aviron
en jaune Pisciculture
hachures rouge «bien-fonds de l'arrière»

**Rapport de la commission chargée d'étudier le renvoi à la Municipalité du
postulat de M. Victor Allamand intitulée :
« Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive »**

Nyon, le 25 juin 2012.

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le renvoi à la Municipalité du postulat de M. Victor Allamand « Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive » s'est réunie le 21 juin. Elle est composée de : M. Regis Joly, président, Mme Josette Gaille, rapporteur, MM. Victor Allamand, Dominique Karlen, Pierre Wahlen et Sadik Krasniki. MM. Jean-Paul Ursenbacher et Oswaldo Pozza sont absents.

La Commission remercie Mme Fabienne Freymond Cantone, municipale et M. Bernard Voeffray, chef de service ad intérim, pour les informations données concernant les rives du lac.

Le postulant fait part des points essentiels concernant ce postulat :

- 1) Mesure dite d'urgence :
achat de la pisciculture à l'Etat de Vaud. Prévoir l'acquisition du bien-fonds adjacent.
- 2) Mesure partielle et provisoire :
l'aménagement de la place des fêtes, possiblement son agrandissement.
- 3) Les autres mesures figurant dans ce postulat pourraient faire l'objet de vœux.

Réponses municipales :

- 1) Les pourparlers avec l'Etat de Vaud pour l'achat de la pisciculture sont en cours.
- 2) Il y a un intérêt pour une bonne gestion du site, mais cela implique de maîtriser le foncier, notamment par l'acquisition des terrains.
- 3) Il existe des projets à mettre en place au bord du lac, comme le skate parc ou l'agrandissement de la patinoire; ce dernier projet a fait l'objet d'oppositions.
- 4) Il faut maintenant concrétiser et être attentif pour que le provisoire ne perde pas.
- 5) Il est difficile, voire impossible d'obtenir des permis de construire car il n'y a aucune vision claire de planification. Celle-ci passe inévitablement par l'élaboration d'un plan directeur communal des rives du lac.

Rive Est :

Un projet de parking enterré existe mais dans un laps de temps non encore défini. La Commission se pose la question de savoir si son emplacement est judicieux compte tenu des travaux très conséquents dûs notamment à la proximité du lac.

Actuellement, il n'y a qu'une seule grève à Nyon qui permette la mise à l'eau de canoës. C'est un lieu qu'il faut aménager et conserver précieusement pour des activités liées avec le lac.

Place des Fêtes :

La Commission se préoccupe de l'image qu'on peut se faire de la ville de Nyon en voyant la place des fêtes sur laquelle une tente est posée depuis de nombreuses années.

Actuellement, cet équipement provisoire reste en place 10 à 12 mois l'an. La Commission se pose la question de savoir si le bord du lac est un emplacement vraiment judicieux pour une patinoire.

La place des fêtes de Nyon pourrait être agrandie facilement, passant des 900 m2 actuels à 1300 m2 en supprimant de cas en cas une douzaine de stationnements, et rendue plus conviviale, sans cabanon ou conteneurs.

Plan directeur cantonal des rives du lac datant de 1999 : (extraits)

- Améliorer l'offre dans le domaine de la baignade en agrandissant la plage des Trois Jetées.
- Restructurer l'ensemble du secteur riverain situé entre le port et l'embouchure de l'Asse : réaménagement des quais, débarcadère, zone de l'ancienne Step.
- Etablir un projet d'agrandissement du port, etc.

Actuellement rien a été entrepris pour suivre les recommandations cantonales concernant les rives du lac. Le plan directeur communal des rives du lac ne figure pas dans les priorités de la Municipalité, aucune étude n'a été entreprise pour permettre une mise en valeur de ce site et pour le rendre plus attractif.

Conclusions :

La Commission espère que ce postulat sera un élément déclencheur, permettant au dossier du plan directeur communal des rives du lac d'être considéré comme prioritaire compte tenu de la vision qu'on voudrait donner de la ville de Nyon, vision actuellement ternie par le manque de maîtrise de la municipalité pour rendre son bord du lac plus convivial et ordonné.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat «du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive » de M. Victor Allamand,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

Regis Joly, président
Josette Gaille, rapporteur
Victor Allamand
Dominique Karlen
Pierre Wahlen
Sadik Krasniki

Carte des opportunités sur les rives de Nyon, 2013

